

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 12

Artikel: Une révision d'aménagement intéressante
Autor: Luze, J.J. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785834>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ce volume ne représentait plus que le 22 % de celui dont pouvaient s'enorgueillir les propriétaires de forêts du Weymouth avant le début des exploitations systématiques. Et le même auteur taxait à 500 millions de francs la valeur des pins exploités annuellement vers 1898.

(A suivre.)

Une révision d'aménagement intéressante.

Parmi les satisfactions professionnelles les plus grandes que puisse rencontrer le forestier épris de sa vocation, nous n'en connaissons guère de plus grande que celle qui provient de la constatation des résultats de la révision d'un aménagement élaboré déjà par le même technicien, ou sous sa direction.

Tel l'agriculteur au cours de l'automne contemple ses greniers remplis et tire des conclusions au sujet de l'emploi des divers engrais utilisés, tel encore le vigneron, en rentrant sa vendange, constate à l'œuvre le résultat de son travail persévérant de l'été précédent, de même l'aménagiste voit avec satisfaction se dresser devant ses yeux, division après division et série après série, le tableau comparatif du matériel sur pied qu'il dénombre pour la seconde fois.

Se trouvant ensuite à même de calculer pour chaque partie de forêt individuellement l'accroissement annuel produit au cours de la période, il peut en déduire les conclusions qui s'imposent, constater la réussite de telle ou telle opération, le succès de la densité de ses martelages, le résultat des soins donnés aux exploitations, et, se basant sur l'expérience acquise, se promettre de faire mieux encore à l'avenir.

La révision de la forêt communale de Mollens — 500 hectares — est certainement la plus intéressante de celles que nous avons eu l'occasion d'élaborer dans une forêt publique. Cette forêt recouvre le côté sud-est du Jura qui s'étend de 700 à 1550 m. d'altitude sur les flancs du Mont Tendre. Peuplée d'un mélange de sapin blanc, de hêtre et d'épicéa, qui se termine par la forêt classique d'épicéa pur qui caractérise le Haut-Jura, elle est traitée sur l'ensemble de la surface en futaie jardinée et parcourue par le bétail dans sa partie supérieure.

Cette forêt ne se distingue, ni par des arbres spécialement remarquables, ni par des peuplements d'une densité considérable. Ce qui en fait la particularité, c'est tout d'abord la productivité, sur toute la surface du sol, formé de déblais glaciaires, de terre noire et de calcaire jurassique, puis c'est l'état lui-même du boisement, qui, depuis un laps de temps déjà prolongé, n'a été mutilé par aucune coupe trop forte ni par aucun chablis d'une certaine importance. Le jardinage concentré qui de tout temps a été le principe des exploitations de cette forêt, l'inexistence de fronts de coupes sujets aux chablis, l'émondage systématique de tout arbre martelé, dont la chute pourrait nuire aux recrûs voisins, la profusion du recrû naturel, les soins judicieux ap-

portés aux jeunes peuplements et, enfin, l'admirable route qui la sillonne en lacets font que la forêt de Mollens peut à juste titre être taxée d'une des plus belles du Jura, du canton de Vaud et peut-être même de la Suisse tout entière.

La première révision d'aménagement, élaboré sous la direction du soussigné par un stagiaire aimé, trop tôt disparu, date de 1910. Cet aménagement vient, en vertu des prescriptions légales vaudoises, d'être révisé au cours de l'année 1920.

Le tableau récapitulatif suivant permettra de nous rendre compte de l'état de la forêt à ces deux époques.

Ces chiffres présentent toute garantie sous le rapport de l'exactitude qui a présidé au double inventaire, comme sous celui de la tenue du contrôle des exploitations. Ajoutons que la gestion complète de la forêt, sous la direction technique de l'inspecteur d'arrondissement, est entre les mains d'un garde de triage de tout premier ordre. Ce système est tout à l'honneur de la commune, qui affirme ainsi sa confiance dans le personnel forestier.

L'examen approfondi des chiffres ci-dessus nous conduirait en dehors du cadre de cette étude. Contentons-nous d'en déduire les conclusions suivantes :

1° Nous avons à faire à un matériel magnifique, admirablement réparti sur l'ensemble de ce beau mas de forêts et qui s'est sensiblement augmenté au cours de la dernière décennie. Bien que ce matériel ne soit nulle part extrêmement dense, la forêt dans son ensemble peut être taxée de riche.

2° L'accroissement est des plus satisfaisants. Nous avons en effet une production annuelle de 10 m³ à l'hectare en moyenne sur la moitié de la surface productive totale. Cet accroissement est du reste sensiblement le même que celui de la forêt voisine de Ballens, située en côte jurassique dans les mêmes conditions.

3° La possibilité annuelle en produits principaux de 1500 m³ n'a guère été dépassée que par une coupe extraordinaire de 287 m³ au cours des 10 ans, faite dans le but d'amortir des travaux de chemin. Cette possibilité se révèle aujourd'hui beaucoup trop faible, puisque l'accroissement courant est de 2,6 fois plus fort que celle-là.

4° Cette possibilité *peut* et *doit* nécessairement être augmentée pour l'avenir. Elle le *peut*, *économiquement parlant*, pour le plus grand avantage du budget annuel communal.

Elle le *doit*, techniquement parlant, pour éviter un trop grand resserrement de densité des peuplements qui nuirait à leur accroissement, et transformerait peu à peu cette futaie jardinée en futaie régulière, erreur capitale qui fausserait complètement la tendance au plus grand rendement de la forêt.

Sous le rapport de la fixation de la possibilité, l'aménagiste actuel n'a pas cru devoir égaler cette dernière à l'accroissement courant, parce que le maximum de densité la plus propice au plus grand accrois-

Série	Suite de coupe et division	Surface productive ha.	Matériel initial 1910		I Exploité Produits princi- aux en 10 ans m ³	II Matériel final 1920		Total I + II m ³	Accroissement courant				Observation
			total m ³	par ha. m ³		total m ³	par ha. m ³		en 10 ans m ³	par an m ³	par ha. et par an m ³	en % du matériel initial %	
A	1	136,56	33.717	247	4.687	42.998	315	47.685	13.968	1397	10,25	4,1	* L'accroissement élevé constaté sur les pâturages provient d'une trop grande prudence dans les dénombrements effectués en 1910, qui ont négligé un certain nombre de bois estimés à cette époque invendable par suite de leur forme trop branchue. Une certaine réserve s'impose donc dans l'évaluation de l'accroissement pour cette catégorie de forêts.
	2												
	3												
	Total série A												
B	1	97,65	22.061	226	2.824	25.895	265	28.719	6.658	666	6,8	3,—	
	2												
	3												
	Total série B												
C	1	149,42	34.770	233	3.962	39.750	266	43.712	8.942	894	5,9	2,6	
	2												
	3												
	Total série C												
Total général et moyenne		501,72	124.574	248	15.867	147.715	294	163.582	39.008	3901	7,75	3,1	

Le volume de la plante moyenne était en 1910 de 0,60 m³. Il est en 1920 de 0,65 m³.

Le matériel sur pied se répartit actuellement comme suit: En volume, résineux 75 %, feuillus 25 %.

Comme nombre de plantes, résineux 51 %, feuillus 49 %.

sement ne lui a pas paru encore atteint. Dans le cas présent, ce matériel idéal vers lequel on doit tendre semble se rapprocher de 340 m³ à l'hectare. Une fois ce chiffre atteint, il n'y aura aucun inconvénient à faire coïncider, sous certaines réserves qu'il sera loisible de déterminer, la possibilité et l'accroissement courant. Il y a donc encore une majoration à atteindre dans le rendement de cette belle forêt qui fonctionne comme le meilleur des placements à intérêts cumulatifs.

Le rendement en argent est-il proportionné à la richesse du matériel et à l'accroissement courant constaté au cours de la dernière décennie? Nous avons le regret de constater le contraire.

Pour ces derniers dix ans, y compris une recette de fr. 20.000 provenant d'une coupe extraordinaire destinée à payer des chemins forestiers, le produit brut et net par ha. a été le suivant:

Produit brut par ha. et par an	fr. 71,45
Dépenses	21,40
Produit net	50,05

C'est là un résultat peu élevé qui s'explique d'une part par la possibilité fixée d'une manière trop parcimonieuse par l'aménagement de 1910, puis par le prix relativement faible de vente des bois de cette forêt.

Une certaine jalousie règne en effet dans la commune à l'égard des étrangers et les habitants tiennent à conserver le monopole des achats, tout en payant leurs bois le meilleur marché possible, et à réaliser eux-mêmes sur le dos de la commune tutrice le maximum de bénéfice dans la revente de leurs produits. Le budget très peu chargé de la commune ne souffre pas trop de cet état de choses. Ce régime constitue en somme une vraie répartition déguisée. Tous les citoyens habitant la localité faisant en effet le commerce de bois, personne ne se plaint et le système fonctionne à la satisfaction générale.

La révision de 1920 prévoit une majoration de possibilité de 1100 m³ en produits principaux, soit en tout 2600 m³ (au lieu de 1500), plus 400 m³ d'éclaircies.

Pour éviter une accumulation de répartitions déguisées au détriment de la caisse communale, elle a prévu que 1000 m³ au moins de bois de service seraient vendus façonnés et offerts au public, étrangers admis, par voie de soumission. Il y aura de ce fait en tout cas une augmentation sensible des recettes communales qui permettra, soit d'entreprendre certains travaux urgents, soit de créer un fond de réserve, qui tôt ou tard aura son utilité.

Les révisions décennales d'aménagement, obligatoires pour toutes les forêts publiques, sont un des résultats les plus tangibles de la loi forestière vaudoise actuelle.

Par le renouvellement fréquent et périodique d'opérations de ce genre, on évite des ennuis de gestion dont la répercussion sur une longue période ne saurait se faire sans préjudice pour la forêt.

Elles permettent en outre de prévoir tous les travaux urgents à faire au cours de la future décennie.

Enfin, elles autorisent le technicien à devenir budgétairement parlant un auxiliaire indispensable aux communes, dont les administrations, à même de se rendre compte d'une manière exacte des résultats obtenus, prennent de ce fait confiance et font crédit à leur conseiller technique forestier.

J. J. de Luze,
inspecteur forestier.

Un peuplement d'aune noir traité en têtards.

L'aune traité en têtards dans un peuplement de quelque étendue, voilà qui est certainement exceptionnel. L'essence la plus communément soumise à ce traitement, c'est le saule (*Salix alba*) dont, à la plaine du Rhône, on rencontre fréquemment les troncs soit isolés, soit courant en lignes le long des fossés ou encore ourlant les limites de propriété des rideaux-abris. Le rendement de ces têtards du saule n'est pas à dédaigner. A Turtmann, au Valais, nous en connaissons qui, avec une rotation de coupe de 3 à 4 ans, produisent 2 francs par an.

Le traitement en têtards n'est possible que dans des contrées au climat tempéré et dans des sols d'alluvion fertiles, où la faculté qu'ont certaines essences de rejeter de souche atteint son maximum.

C'est bien dans des conditions semblables que se pratique l'exploitation dont l'illustration en tête de ce cahier nous donne une image. Il s'agit de la large plaine arrosée par l'Orbe, peu avant son embouchure dans le lac de Neuchâtel, près d'Yverdon. L'altitude est de 448 m.

Avant la régularisation des eaux du Jura, ces sols étaient inondés chaque année pendant assez longtemps; la vaste plaine jusqu'au haut remblai de la voie ferrée était transformée en un lac. Toute cette région ne produisait alors que des roseaux et de la laïche (litière). Ce n'est qu'à proximité des lieux habités qu'on avait essayé de cultiver des essences supportant pareille humidité et susceptibles de fournir du bois de feu. C'est sans doute à cette circonstance qu'est due l'origine de notre peuplement d'aune.

Il s'étend près du village d'Ependes, sur environ 4 hectares d'un sol argileux et fertile. On l'observe très bien depuis la voie ferrée d'Yverdon à Lausanne. Les tiges sont disséminées à un écartement d'environ 10 à 15 mètres. Ce sont de gigantesques souches mesurant jusqu'à 80 cm de diamètre, noueuses, à écorce épaisse, couvertes de nombreux chicots, pour la plupart atteintes de pourriture ou complètement creuses. Leur âge peut varier entre 70 et 80 ans et leur hauteur entre 1,50 et 2 mètres.

Dans ce sol fertile, les rejets de souche atteignent des dimensions respectables, si bien qu'au moment de l'exploitation le peuplement a